

PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Jeunes

Réunion du : jeudi 20 juin 2024

Présidence : M. CRISTOFARI Paul

Présent(s) : PERI Jeanne (CD) / VINCIGUERRA Eliane /

Excusé(s) : PAOLI Daniel /

Assiste(nt) :

—

1-STATUT DES JEUNES

Dans le cadre du règlement au regard du statut des jeunes, la CRJ a procédé à la vérification du nombre de licenciés par catégorie de l'ensemble des clubs.
Ci-après, la liste des clubs en infraction avec ledit statut :

REGIONAL 3 : AS. CAPI CORSU / FC. LUPINO / SC. LUMIACCIA

REGIONAL 4 : FC PONTELECCIA MOROSAGLIA

Au vu des constatations effectués, ces clubs ne pourront pas accéder en catégorie supérieure.